



**PRÉFET
DE LA ZONE
DE DÉFENSE
ET DE SÉCURITÉ
EST**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Secrétariat Général pour l'Administration du Ministère de l'Intérieur Est
Direction de l'Administration Générale et des Finances
Bureau de la Commande Publique

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIÈRES (CCTP)

Marché de fournitures et de services

Consultation n° 2026SGAMI57006

**Acquisition, stockage, installation, mise en service et
maintenance de cabines de peinture pour les ateliers
automobiles de Dijon (21) et d'Auxerre (89)**

Procédure formalisée de l'appel d'offre ouvert

Table des matières

I. Généralités.....	3
II. Objet du marché.....	3
III. Prestations préparatoires et complémentaires.....	3
IV. Normes et réglementations applicables.....	4
V. Responsabilité et obligation du titulaire.....	4
VI. Prestations attendues – Site d’Auxerre et de Dijon.....	4
VI.1. Cabines de peinture – Auxerre & Dijon.....	5
VI.2. Laboratoires de peinture – Auxerre & Dijon.....	5
VI.3. Aires de préparation – Auxerre & Dijon.....	6
VI.4. Unité Centrale d’aspiration – Auxerre & Dijon.....	7
VI.5. Tables élévatrices – Auxerre & Dijon.....	7
VI.6. Fabrication, Stockage et conservation.....	7
VI.7. Livraison sur chaque site - Auxerre & Dijon.....	8
VI.8. Installation, mise en service, essais et réception.....	8
VI.9. Formation et documentation.....	8
VI.10. Garantie et maintenance.....	8
VI.11. Limites de prestations.....	8

I. Généralités

Marché public de fourniture, fabrication, livraison, stockage, installation, mise en service, formation des utilisateurs, garantie et maintenance d'équipements de carrosserie-peinture destinés aux ateliers de réparation automobiles du ressort du SGAMI EST pour le site de Dijon et de la Gendarmerie Nationale pour la Zone de Défense et de sécurité Est pour le site d'Auxerre.

Le présent marché s'inscrit dans un programme de modernisation des ateliers automobiles.

II. Objet du marché

Le présent marché a pour objet **l'acquisition, le stockage, la livraison sur site, l'installation et la maintenance de 2 cabines de peinture pour les ateliers automobiles de Dijon (21) et d'Auxerre (89).**

Les équipements de carrosserie peinture prévus pour les 2 sites sont :

1. une cabine de peinture ;
2. un laboratoire de peinture ;
3. une aire de préparation ;
4. un groupe central d'aspiration ;
5. une table élévatrice

L'installation des équipements comprendra :

- leur mise en service et essais réglementaires ainsi que la formation des utilisateurs
- la maintenance préventive et corrective des équipements

L'ensemble des prestations est déclenché par l'émission d'ordres de services spécifiques. Les modalités d'exécution du marché et le phasage sont détaillés dans le CCAP.

III. Prestations préparatoires et complémentaires

Dès la notification du marché, le titulaire devra assurer l'interface avec la maîtrise d'œuvre en charge des travaux sur chaque site d'installation, notamment la fourniture des plans d'implantation, la validation des plans d'exécution ainsi que les réservations, attentes.

Le titulaire devra prévoir la réception des supports et des ouvrages réalisés avant la pose de la cabine.

Les raccordements électriques et mécaniques et finitions à effectuer sont à la charge du titulaire.

Le titulaire devra prévoir des réunions de coordination, dont une réunion de démarrage pour présentation des pré-requis de l'installation et validation du plan d'implantation.

Le titulaire assure la parfaite compatibilité de ses équipements, sans que cette mission ne constitue une mission de maîtrise d'œuvre.

Par ailleurs, il est prévu :

- Un mémoire technique comprenant notamment : un plan d'implantation des ouvrages avec côtes de la cabine, de l'aire de préparation et du laboratoire ainsi que l'ensemble des besoins décrits dans l'annexe "Fiche technique récapitulative"
- A minima, le stockage et la facturation des équipements avant fin octobre 2026.

IV. Normes et réglementations applicables

Les équipements doivent respecter l'ensemble des normes et réglementations en vigueur, notamment :

- Les **NF EN 16985** (ou équivalent) ;
- La directive **2006 / 42 / CE** ;
- La réglementation **ICPE** ;
- La réglementation **ATEX** ;
- Le **Code du travail**.

Cette liste est non exhaustive.

Les exigences techniques et performances chiffrées précisées au présent CCTP constituent des exigences contractuelles minimales

V. Responsabilité et obligation du titulaire

Le titulaire est réputé avoir pris connaissance de l'ensemble des contraintes techniques et organisationnelles.

Aucune omission ou imprécision ne peut donner lieu à supplément de prix ou de délai.

Le titulaire demeure responsable de la conformité des équipements livrés et de leur compatibilité avec les ouvrages réalisés.

VI. Prestations attendues – Site d'Auxerre et de Dijon

Le site de Dijon dispose d'un atelier carrosserie existant, alors que le site d'Auxerre fait l'objet d'une création d'atelier carrosserie.

Les prestations comprennent pour chacun des sites :

- Fourniture et installation d'une cabine de peinture ;
- Fourniture et pose d'un laboratoire de peinture ;
- Aire de préparation, groupe centrale d'aspiration et table élévatrice ;
- Stockage, conservation et livraison par le titulaire ;
- Raccordements électriques, mécaniques et finitions ;
- Installation, mise en service et formation.

VI.1. Cabines de peinture – Auxerre & Dijon

Le titulaire devra fournir et installer une cabine de peinture fermée dont le seuil et le sol seront au niveau du sol de l'atelier afin de faciliter l'entrée des véhicules non roulants. Elle devra permettre l'entretien des véhicules spécifiques du Ministère de l'Intérieur et répondre aux exigences suivantes :

Caractéristiques	Exigence contractuelle minimale
Site de DIJON Dimensions utiles intérieures (minimum)	* Longueur : 8,90 m (permettant ainsi de rentrer nos véhicules les plus longs (7,80 mètres avec pare buffle et attelage) et permettant de circuler autour du véhicule (1 mètre de souplesse). * Largeur : 4,10 m * Hauteur : 3,36 m
Site d'AUXERRE Dimensions utiles intérieures (minimum)	* Longueur : 7,00 m (permettant l'accueil des véhicules utilitaires et la circulation périphérique) * Largeur : 4,00 m * Hauteur : 2,80 m
Alimentation et raccordements	* Alimentation gaz naturel pour le système de chauffage ; * Raccordement électrique pour l'ensemble des équipements de la cabine (pulseurs ventilation, éclairage, régulation, ...) L'ensemble des raccordements devra être réalisé conformément aux normes en vigueur et aux prescriptions du site
Type de ventilation	Verticale
Vitesse d'air	0,25 à 0,30 m/s
Filtration	Plafond F5 + Extraction F9
Éclairage	LED – IRC ≥ 90 – 1 000 lux minimum
Niveau acoustique	< 72 dB(A)
Charge admissible	6 tonnes
Accès	Entrée des véhicules de plain-pied. Accès facilité par une porte principale vitrée et une porte de secours, permettant une circulation sécurisée des personnels et des véhicules
Implantation	Cabine implantée conformément aux zones d'implantation définies, aux schémas de principe et selon les plans du bâtiment (fournis après remise d'un accord de confidentialité signé par le candidat) sans empiéter sur les espaces de travail existants.

Toute proposition présentant des caractéristiques inférieures aux exigences contractuelles minimales définies ci-dessus sera déclarée non conforme.

VI.2. Laboratoires de peinture – Auxerre & Dijon

Le titulaire devra fournir et installer un espace fermé dédié à la préparation des teintes (type laboratoire), équipé :

Caractéristiques	Exigence contractuelle minimale
Dimensions utiles intérieures (minimum)	* Longueur : 3,36 m * Largeur : 1,96 m * Hauteur : 2,52 m
Ventilation	Extraction dédiée conforme ATEX
Plan de travail	Plan de travail ventilé avec système d'aspiration intégré
Éclairage	Éclairage suffisant et homogène permettant le mélange précis des teintes
Mobilier	Mobilier métallique sécurisé, résistant aux produits chimiques
Stockage produits	Conforme à la réglementation en vigueur
Sécurité	Conformité aux normes de sécurité applicables aux locaux de peinture
Implantation	Implantation conformément aux zones d'implantation définies, aux schémas de principe et selon les plans du bâtiment sans empiéter sur les espaces de travail existants.

Toute proposition présentant des caractéristiques inférieures aux exigences contractuelles minimales définies ci-dessus sera déclarée non conforme.

VI.3. Aires de préparation – Auxerre & Dijon

Le titulaire devra fournir et installer une aire de préparation répondant aux exigences suivantes :

Caractéristiques	Exigence contractuelle minimale
Site de DIJON Dimensions utiles intérieures (minimum)	* Longueur : 8,90 m * Largeur : 4,10 m * Hauteur : 3,36 m
Site d'AUXERRE Dimensions utiles intérieures (minimum)	* Longueur : 7,00 m * Largeur : 4,00 m * Hauteur : 2,80 m
Configuration	Structure ouverte équipée de rideaux souples sur les 4 faces, adaptées aux opérations de préparation (ponçage, masquage, etc.)
Type de véhicules	VL / VUL
Sol	Sol adapté aux charges roulantes des véhicules
Implantation	Implantation conformément aux zones définies, aux schémas de principe et selon les plans du bâtiment sans empiéter sur les espaces de travail existants

Toute proposition présentant des caractéristiques inférieures aux exigences contractuelles minimales définies ci-dessus sera déclarée non conforme.

VI.4. Unité Centrale d'aspiration – Auxerre & Dijon

Le titulaire devra fournir un système complet d'aspiration et de filtration des poussières comprenant :

Caractéristiques	Exigence contractuelle minimale
Nombre de postes	2 postes minimum
Débit d'aspiration par poste	5 000 m ³ / h minimum
Type de système	Système complet d'aspiration et de filtration des poussières
Unité centrale	Unité centrale d'aspiration équipée de filtres
Points d'aspirations	2 bras ou satellites d'aspiration, avec flexibles et connexions
Filtration	Cartouche haute efficacité adaptées aux poussières de ponçage
Alimentation électrique	Alimentation électrique triphasée 400 V
Prises électriques	Bloc d'alimentation avec prises monophasées et triphasées conformes aux normes
Raccordement multi-énergie	2 bornes multi-énergie (1 par bras)
Conformité	Conformité à la réglementation et aux normes en vigueur

Toute proposition présentant des caractéristiques inférieures aux exigences contractuelles minimales définies ci-dessus sera déclarée non conforme.

VI.5. Tables élévatrices – Auxerre & Dijon

Caractéristiques	Exigence contractuelle minimale
Conformité	CE – Norme EN 1493 ou équivalent
Charge maximale	3,20 T minimum
Pression air comprimé	6 bars
Hauteur de travail	1 000 mm minimum
Implantation	Positionnée au centre de l'aire de préparation
Usage	Adapté aux VL / VUL
Alimentation électrique	Alimentation électrique triphasée 400 V
Prises électriques	Bloc d'alimentation avec prises monophasées et triphasées conformes aux normes
Raccordement multi-énergie	2 bornes multi-énergie (1 par bras)
Conformité	Conformité à la réglementation et aux normes en vigueur

Toute proposition présentant des caractéristiques inférieures aux exigences contractuelles minimales définies ci-dessus sera déclarée non conforme.

VI.6. Fabrication, Stockage et conservation

La mise en fabrication, le stockage ainsi que la conservation des équipements sont réalisés exclusivement sur ordre de service. La fabrication et le stockage seront impérativement effectifs avant fin octobre 2026 pour être facturés et payés sur l'exercice 2026.

Le stockage constitue une prestation rémunérée du marché, chiffrée distinctement dans la décomposition du prix global et forfaitaire.

Le titulaire demeure responsable des équipements pendant toute la durée du stockage. La durée de stockage n'a aucune incidence sur le point de départ de la garantie.

VI.7. Livraison sur chaque site - Auxerre & Dijon

La livraison des équipements est réalisée exclusivement sur ordres de service.

VI.8. Installation, mise en service, essais et réception

Conformément au chapitre « Prestations préparatoires et complémentaires », le titulaire participera à la réception des ouvrages des entreprises travaux concernés par son lot. Un procès verbal de réception sera signé par le titulaire pour attester de la conformité des ouvrages, supports et attentes pour la bonne installation et mise en service des équipements.

La réception des prestations est prononcée site par site.

Elle est conditionnée :

- aux essais de fonctionnement ;
- aux contrôles de conformité réglementaire ;
- à la formation des utilisateurs ;
- à la remise des documents de fin de prestation (DOE).

VI.9. Formation et documentation

Le titulaire assure la formation des utilisateurs à l'exploitation, à la sécurité et à l'entretien courant. Son mémoire technique devra détailler le programme et la durée des formations, ainsi que le nombre de participants acceptés. Le titulaire prévoira une séance de formation sur chaque site programmé selon la disponibilité des agents concernés.

Les supports pédagogiques, notices d'utilisation, documents techniques et DOE sont remis au plus tard lors de la réception.

VI.10. Garantie et maintenance

Les équipements sont garantis pour une durée minimale de vingt-quatre (24) mois à compter de la réception.

Le titulaire assure la maintenance préventive et corrective conformément aux prescriptions contractuelles.

VI.11. Limites de prestations

Sont exclus du présent marché :

- Les travaux de génie civil
- Les adaptations des réseaux et attentes d'énergie
- La mise en sécurité électrique globale des sites.